

Bonne rentrée! ^{20/21}

Le guide pour bien démarrer l'école

➤ Des infos pratiques à conserver



➤ La richesse des temps periscolaires



➤ Les modalités d'inscription



➤ Des activités pour tous les âges



SOMMAIRE

- p3. L'ÉCOLE EN CHIFFRES
- p4. UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE
- p6. CENTRES DE LOISIRS
- p7. LES SÉJOURS VACANCES
- p8. L'ESPACE FAMILLE



VU PAR :

Laurent JEANNE,
Maire de Champigny-sur-Marne,
Conseiller Régional d'Île-de-France



ÉDITO

Tout savoir sur la rentrée 2020-2021, c'est l'objectif de ce document. Nous souhaitons vous donner le plus d'informations possibles, pour vous faciliter la rentrée scolaire de vos enfants. Les élus comme les équipes de la ville sont mobilisés pour assurer au mieux une rentrée scolaire dans un contexte sanitaire encore complexe. Cette année, la rentrée est particulière après la période de confinement que nous avons connue, de nombreux enfants ont décroché sur le plan scolaire. Dès les premières semaines de rentrée, les enseignants devraient pouvoir faire un bilan des difficultés rencontrées par les élèves, la ville mettra en œuvre un plan de soutien scolaire afin de pallier ces difficultés. Je souhaite par cet engagement fort que chaque enfant trouve une solution adaptée à ses difficultés, nous serons aux cotés des enseignants pour mener à bien cette mission.



COMMENT S'INSCRIRE À L'ÉCOLE ?

➤ **Dès 2 ans**

Pour une première rentrée à l'école, vous devez procéder à une inscription en mairie ou mairie-annexe entre le 6 janvier et le 31 mars (sans rendez-vous). Après cette période, l'inscription peut se faire sur rendez-vous.

➤ **Pour le passage en CP**

Si votre enfant est inscrit dans une école maternelle publique de la ville, son inscription est automatique dans l'école élémentaire publique de votre secteur. Les demandes de dérogation éventuelles sont à retirer en mairie, mairie-annexe ou sur le site champigny94.fr.

➤ **Pour les nouveaux arrivants** dans la ville, les inscriptions sont aussi à faire en mairie ou mairie-annexe.

Pièces justificatives

L'inscription ne peut se faire qu'en présence d'au moins des parents ou du responsable légal muni des justificatifs suivants :

- titre d'identité du représentant légal

- livret de famille ou extrait de naissance (traduction indispensable) et jugement en cas de divorce ou de placement
- carnet de santé ou de vaccination à jour (DTCP obligatoire)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- en cas d'hébergement : attestation signée de l'hébergeant, titre d'identité de l'hébergeant, justificatif de domicile de l'hébergeant
- certificat de radiation de l'ancienne école (y compris à Champigny)

Au terme de cette démarche, une fiche de préinscription scolaire indiquant votre école de secteur vous est délivrée. Elle est à remettre ensuite au directeur ou à la directrice de l'école.

Le saviez-vous ?

Le service Enseignement de la Ville ne gère pas les inscriptions au collège ni au lycée, qui dépendent respectivement du Département et de la Région. Pour toute question sur les inscriptions à l'école ou les dérogations de secteur scolaire, vous pouvez contacter ce service au 01 48 82 50 63.

DES INTERLOCUTEURS TOUTE L'ANNÉE

INSCRIPTIONS ET SUIVI GÉNÉRAL

➤ **Hôtel-de-ville / Accueil Enfance**
Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h30-11h30 et 13h30-16h30
Jeudi et samedi :
8h30-11h30 (fermé l'après-midi)
01 45 16 40 00

➤ **Mairie-annexe du Bois-l'Abbé**
Du lundi au vendredi :
8h30-11h30 et 13h30-16h30
Fermée chaque 1^{er} mardi du mois
01 48 80 63 04

➤ **Mairie-annexe des Cités-Jardins**
Du lundi au vendredi :
8h30-11h30 et 13h30-16h30
Fermée chaque 1^{er} mardi du mois
01 48 81 82 65

➤ **Mairie-annexe de Cœuilly**
Ouverte uniquement le mercredi :
9h-11h30 et 13h30-17h
Fermée durant les vacances scolaires
01 48 80 82 72

SCOLARITÉ

➤ **Secrétariat**
01 48 82 50 49

➤ **Pôle Scolarisation**
01 48 82 50 63

➤ **Restauration**
01 45 16 41 04

LOISIRS

➤ **Centre de loisirs**
01 48 81 96 70

➤ **Séjours Vacances**
01 47 06 67 16

➤ **Prestations Familles**
01 45 16 40 88

L'ÉCOLE EN CHIFFRES

Des moyens importants sont consacrés à l'éducation des petits Campinois. Les agents de la Ville veillent à leur préparer le meilleur accueil.

37 écoles

3 380 élèves sont accueillis dans les 20 écoles maternelles de la ville, 5 235 dans les 17 écoles élémentaires

17 régisseurs

assurent au quotidien le lien avec les services municipaux, la sécurité et l'entretien du bâtiment

110 agents

entretiennent et veillent au maintien de la propreté des écoles chaque jour, même pendant les vacances scolaires

380 encadrants

s'occupent des enfants pendant le temps méridien aux côtés des 97 agents de restauration des 18 cantines de la ville

71 atsem

les agents territoriaux spécialisés des écoles veillent au bien-être des enfants de l'accueil du matin jusqu'à la fin de la classe

6015 pochettes

de fournitures scolaires offertes à la rentrée 2020 dans les classes du CP au CM2. Stylos, cahiers, crayons, ciseaux, gommes, colles... Chaque petit Campinois débute ainsi avec les mêmes chances.

Des découvertes tous les jours

De nombreux projets rythment l'année des écoliers de la ville. Côté culture, les enfants peuvent participer à des sorties spectacle et expositions, au programme "École et cinéma" mais aussi à la représentation de fin d'année lors du festival de l'Enfant Créateur... Côté sports, ils sont invités à se dépenser à la piscine municipale, à la patinoire ou encore à la base nautique de la Ville. Il y en a pour tous les goûts !

Le PRE

Le Programme de réussite éducative (PRE) en vigueur à Champigny depuis 2007 offre un suivi personnalisé aux élèves et aux familles les plus en difficulté. Il prend la forme d'un soutien éducatif, scolaire, culturel, social, sanitaire et administratif en orientant les familles vers les aides les plus adaptées à leurs profils.

Le ramassage scolaire

Environ 150 enfants scolarisés dans le groupe scolaire Georges-Politzer et résidant rue Musselburgh peuvent bénéficier du ramassage effectué par des cars municipaux et encadré par 12 agents. Quatre arrêts sont disponibles : Tabanelli, Hôpital Paul d'Egine, Jeanne-Vacher, Chennevières. Les enfants sont pris en charge à 8h et les parents viennent les chercher à 17h. Renseignements et inscription au 01 48 82 50 49.

Retrouvez ces infos sur

  [champigny94.fr](https://www.champigny94.fr)



LES CLASSES TRANSPLANTÉES



► Un moment privilégié d'apprentissage et de cohésion pour près de 700 enfants chaque année.

La Ville organise chaque année, en partenariat avec l'Éducation nationale des classes transplantées. Elles s'adressent en priorité aux élèves de CE2, CM1 et CM2. Environ une trentaine de classes bénéficient chaque année d'un séjour de 10 à 14 jours, entre janvier et juin dans les centres de vacances municipaux de Flumet (Savoie), de l'Île-d'Oléron (Charente-Maritime) et d'Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

INFORMATIONS PRATIQUES

► L'inscription s'effectue en mairie ou en mairie-annexe par les familles après réception du courrier rappelant les modalités d'inscription

dès fin octobre pour leur permettre d'échelonner le paiement.

► Pièces indispensables à l'inscription : carnet de santé, attestation de sécurité sociale couvrant la période du séjour, un tiers de la somme à régler au minimum

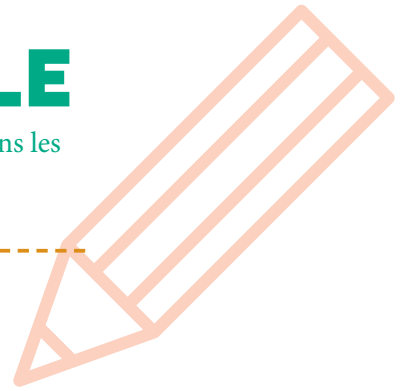
► Une réunion d'information à l'attention des parents est organisée à l'école avec l'enseignant (quelle valise préparer, comment avoir des nouvelles de son enfant...)

► La ville subventionne les classes transplantées selon les ressources de la famille

► Renseignements : service Organisation Séjours Vacances au 01 47 06 67 16

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

Tout est mis en oeuvre pour que la journée d'école de votre enfant se passe dans les meilleures conditions. Petit aperçu d'une journée type !



Un accueil à 7h30 est en cours d'organisation pour une mise en œuvre dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais

Bonjour !



8h.

Accueil du matin

Gratuit et ouvert à tous, il est assuré par les ATSEM en maternelle et les agents de l'encadrement en élémentaire.

8h30.

Temps scolaire

Les portes de l'école ouvrent 10 min. avant l'horaire de la classe



Le PAI

Si la santé de votre enfant requiert une attention particulière (traitement, repas...), un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être sollicité auprès du centre de médecine scolaire. École Albert Thomas, rue Karl-Marx, 01 41 77 40 69

C'est la récré !



13h30.

Temps scolaire



16h30.

Accueil du soir

L'heure du goûter ! Offert aux maternelles dans les centres de loisirs qui les accueillent jusqu'à 19h. À apporter par les élèves du CP au CM2 avant de rejoindre les études dirigées, et les centres de loisirs de 18h à 19h.



19h.

Départ avec les parents





LE DÉJEUNER

À table !

Le déjeuner est proposé aux enfants entre 11h30 et 13h20. Il est suivi ou précédé d'une pause. 65 % des élèves scolarisés sont accueillis chaque jour à la restauration scolaire. Dans chaque restaurant scolaire, les agents organisent le service dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires. Les animateurs accompagnent les enfants dans leur apprentissage alimentaire, les bonnes habitudes et le vivre-ensemble. Les menus sont disponibles sur le site champigny94.fr

Trois temps forts

L'année scolaire est également jalonnée de trois temps forts au cours desquels les équipes organisent des moments festifs : la Semaine du goût en octobre, le repas de Noël en décembre et la Fête de la musique en Juin.

Le saviez-vous ?

Le déjeuner est proposé toute l'année à tous les enfants inscrits à l'école. La prestation n'est facturée que si l'enfant y a participé. Pour toute question sur le repas, vous pouvez contacter le service Restauration au 01 45 16 41 04.

C'est la récré !



11h30.
Pause déjeuner

Les enfants de maternelle sont servis à table. Les élèves d'élémentaire composent directement leur plateau en choisissant au self l'un des deux menus qui leur sont quotidiennement proposés. Les animateurs organisent ensuite la pause méridienne.

Le saviez-vous ?

Depuis janvier 2019, le tri sélectif des déchets est mis en place. Les enfants sont ainsi sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.

À demain !



LA SEMAINE DE 4 JOURS

L'école, c'est le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Pas le mercredi ! Ce jour-là, les enfants peuvent être accueillis dans les centres de loisirs (voir p. 6).

5 700

repas sont préparés et servis tous les jours dans les écoles de Champigny

Être parent à l'école

► Chaque année en octobre, les parents d'élèves élisent leurs représentants au Conseil d'école. Un bureau de vote est installé dans chaque école. Le vote peut également se faire par correspondance. Les parents élus facilitent les relations entre les parents d'élèves et l'équipe enseignante et sont informés des décisions prises par l'école. Tous les parents d'élèves peuvent voter quelles que soient leur situation matrimoniale ou leur nationalité. 1 parent = 1 voix.



La sécurité

► C'est l'une des priorités de la Ville. Quatre fois par jour, aux heures d'entrée et de sortie des écoles élémentaires et dès le matin, 14 agents sécurisent la traversée de la route. Des aménagements de voirie sont réalisés à proximité des groupes scolaires régulièrement. Vous pouvez contribuer à la sécurité des écoles en adoptant un comportement automobile responsable : ne pas stationner sur la chaussée ou les trottoirs, respecter les limitations de vitesse et les consignes de l'agent "sécurité école". Et pourquoi ne viendriez-vous pas à pied ? L'occasion de sensibiliser vos enfants aux mobilités douces et au respect de la signalétique piétonne.



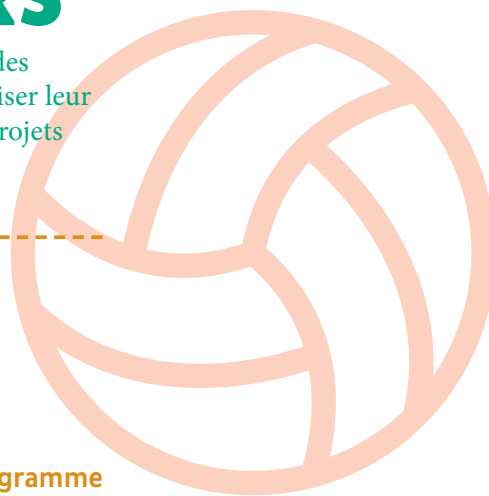
École de la vie

► Jusqu'au 20 septembre ►

Partagez avec nous votre meilleur souvenir d'école. Nous le posterons sur Instagram [mairiedechampignysurmarne](https://www.instagram.com/mairiedechampignysurmarne)

CENTRES DE LOISIRS

Les centres de loisirs de la Ville accueillent les enfants en dehors des heures de classe et pendant les vacances scolaires. Objectif : favoriser leur épanouissement à travers la pratique d'activités éducatives et de projets d'animation variés.



CALENDRIER DE LA ZONE C

- RENTRÉE SCOLAIRE : mardi 1^{er} septembre 2020
- TOUSSAINT : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2020
- NOËL : du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier 2020
- HIVER : du samedi 13 février au lundi 1^{er} mars 2021
- PRINTEMPS : du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2021
- PONT DE L'ASCENSION : du mercredi 12 au lundi 17 mai 2021
- ÉTÉ : à partir du mardi 6 juillet 2021



Le programme

Des activités éducatives sont proposées pour développer le bien-être de votre enfant, sa curiosité, son imaginaire. Des activités manuelles, musicales, motrices, des ateliers pâtisserie... rythment le temps.

Temps d'accueil

En dehors des heures de classe, le centre de loisirs accueille les enfants de maternelle de 16h30 à 19h et les enfants d'élémentaire de 18h à 19h. Les mercredis et pendant les vacances scolaires, l'accueil se fait de 8h à 19h.

Durant l'été

Les enfants se rendent à Chanteloup, en Seine-et-Marne, à 25 km de Champigny. Le centre dispose d'un magnifique terrain de 6 hectares de verdure et de forêt pour accueillir les enfants selon leur âge. Les repas sont préparés sur place et adaptés aux thèmes des activités.

Le saviez-vous ?

Pendant les vacances scolaires, la municipalité propose des stages sport-vacances d'une semaine, pour les 8-15 ans. Il existe deux types de stage : les stages multisports et les stages multisports accompagnés d'une thématique particulière (plein air, sport de raquette, sports collectifs...). Renseignements auprès de la direction des Politiques sportives : 01 45 16 42 05.

158 agents

encadrent les enfants en maternelle et élémentaire dans les 19 centres de loisirs municipaux.

Objectif nage !

➤ Les petits Campinois apprennent à nager très tôt, dès le CE2, et préparent deux tests de savoir-nager : un premier, en CM2 et un second en 6^e. La natation fait aussi partie du programme des centres de loisirs : l'enfant peut suivre ses progrès dans un carnet dédié. Pratique pour accéder ensuite aux activités proposées à la base nautique !

Inscription obligatoire

➤ Elle s'effectue en mairie ou mairie-annexe et peut se faire en cours d'année si nécessaire. Le vaccin DTCP étant obligatoire, le carnet de santé vous sera demandé. Les prestations sont facturées chaque fin de mois selon la fréquentation des enfants.

Renseignements

➤ Au service des Centres de loisirs : 01 48 81 96 70
Et sur Facebook / Instagram / champigny94.fr

LES SÉJOURS VACANCES

Des moments inoubliables pour les jeunes de 4 à 17 ans, entre copains, ou en famille, en France, à l'étranger, linguistiques ou solidaires, sportifs ou culturels.



Des séjours pour tous

Durant les vacances scolaires, les jeunes de 4 à 17 ans peuvent profiter de séjours de détente, sportifs, culturels ou linguistiques en fonction de leur tranche d'âge. Durant 6 à 25 jours, les enfants peuvent s'évader à la mer, à la montagne, à la campagne ou encore à l'étranger ! Il est également possible de partir en famille dans les centres de vacances de la Ville.

Les enfants porteurs de handicap peuvent, si cela est possible, intégrer les séjours organisés par la Ville ou partir lors d'un séjour spécialisé selon leur niveau d'autonomie.

Inscription aux séjours

- Pièces indispensables : carnet de sante, attestation de sécurité sociale couvrant la période du séjour, un tiers de la somme à régler au minimum
- D'autres documents peuvent s'ajouter selon le séjour
- Séjours familiaux : photocopie de la fiche d'imposition ou non imposition du foyer et des cartes nationales d'identité des participants



Pour vous accompagner toute l'année



Contact

- Service Organisation Séjours Vacances
01 47 06 67 16



INSCRIPTION ET FACTURATION

Inscription

- L'accueil du matin et l'accueil du midi ne nécessitent pas de réservation.
- L'inscription est nécessaire pour l'accueil du soir, en centre de loisirs et pour les séjours vacances. Elle se fait en mairie ou mairie-annexe.
- L'étude du soir est à réserver auprès de la direction de l'école.

Le calcul du quotient

Les prestations évoquées dans ce guide sont facturées en fonction du quotient familial : la participation financière de chaque famille dépend de ses ressources. Les familles paient au nombre de repas

consommés ou aux activités auxquelles l'enfant a participé à l'issue de chaque mois. Aucune famille ne paie le coût réel du service rendu : par exemple pour la restauration scolaire, pour un coût réel du service de 9,13 €, la participation varie entre 0,97 € (tarif minimum) et 6,09 € (tarif maximum).

Le calcul du quotient se fait en mairie ou mairie-annexe. Il doit être mis à jour entre mars et juillet chaque année. En cas de changement de situation au cours de l'année, un nouveau calcul peut être effectué à tout moment.

ATTENTION : si vous ne procédez pas au calcul de votre quotient familial

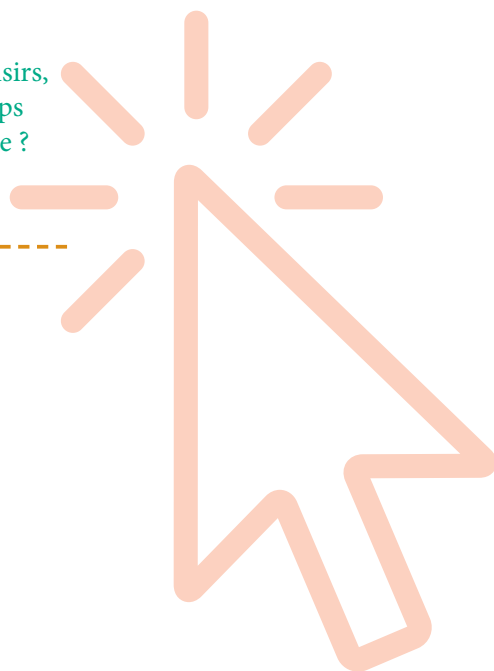
dans les temps, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Pièces à fournir :

- Si vous êtes allocataire de la CAF : votre numéro d'allocataire (copie de l'attestation CAF)
 - Sinon : une copie de votre avis d'imposition, de votre livret de famille ou un justificatif de domicile. En cas de garde alternée, une copie du jugement ou attestation sur l'honneur.
- Vous pouvez transmettre ces pièces en mairie ou mairie-annexe ou les envoyer par mail à accueilfamilles@mairie-champigny94.fr

L'ESPACE FAMILLE

Vous pouvez désormais payer vos factures en ligne pour les centres de loisirs, l'étude, la restauration scolaire et la crèche ! Un moyen de gagner du temps et d'avoir une vue d'ensemble sur vos prestations. Comment ça fonctionne ? Suivez le guide.



MODE D'EMPLOI

- Connectez-vous sur le site champigny94.fr
- Cliquez sur la rubrique "Espace Famille"
- Vous avez déjà créé votre compte ? Identifiez-vous et laissez-vous guider jusqu'au paiement des prestations dont a bénéficié votre enfant pour le mois
- Pas encore de compte ? Suivez la démarche d'inscription dès la page d'accueil de l'Espace Famille. Attention la clé enfance est indispensable pour créer votre compte personnel. Vous ne l'avez pas ? Contactez l'accueil Enfance en mairie ou mairie-annexe.

FACTURES

INFORMATIONS

INSCRIPTIONS

ESPACE PERSONNEL

ACTIVITÉS

